



Appel telephonique aux enfants

Par **olivier**, le **25/03/2011** à **18:02**

Bonjour, rnrnquand j appelle mes enfants sur le telephone de mon ex femme son nouveau compagnon refuse de me les passer. Ca fait 10 jours que je n ai pas parler a mes enfants que puis je faire? merci

Par **mimi493**, le **25/03/2011** à **18:54**

Rien sauf si le jugement établissant vos droits vous donne un droit de visite "téléphonique"

Par **VALLILOU**, le **25/03/2011** à **18:59**

cela depend pourquoi et est ce que c'est pas les enfants qui refusent ya t il des complications?????????

Par **Marion2**, le **25/03/2011** à **19:18**

Je pense que l'ex-épouse ou son compagnon diraient au père que les enfants ne veulent pas lui parler.rnrnolivier, lors de votre prochain droit de visite ou d'hébergement, demandez simplement à vos enfants s'ils seraient contents que vous leur téléphoniez de temps en temps.rnS'ils vous répondent oui, vous savez alors que c'est la mère et son compagnon qui refusent.rnrnmimi a raison, si dans le jugement il n'est pas inscrit que vous pouvez téléphoner

à vos enfants... vous ne pouvez rien faire ou alors une requête auprès du JAF.

Par **olivier**, le **25/03/2011 à 19:58**

les enfants veulent me parler mais le compagnon de mon ex ne me les passent pas merci pour vos reponses

Par **mimi493**, le **25/03/2011 à 20:15**

[citation]S'ils vous répondent oui, vous savez alors que c'est la mère et son compagnon qui refusent. [/citation] ce qui ne change strictement rien

Par **olivier**, le **25/03/2011 à 20:38**

ok merci pour vos reponses

Par **Marion2**, le **25/03/2011 à 21:16**

[citation]Le 25/03/2011 20:15 rnCitation :rnS'ils vous répondent oui, vous savez alors que c'est la mère et son compagnon qui refusent. ce qui ne change strictement rien rnrn rn[/citation]rnrnJe suis d'accord mimi, c'est pourquoi j'avais mentionné qu'olivier pouvait faire une requête au JAF.('un avocat n'est pas obligatoire).